

L'énergie communautaire: une voie porteuse de développement économique régional



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

**Mémoire de la
Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
déposé dans le cadre du Sommet économique régional du
Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Le jeudi 2 avril 2015

1425, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec)
G0W 2H0
Tél. : 418-275-4262
Télec. : 418-275-2055
Courriel :
info@energievertelsj.ca

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
LA PETITE HYDRAULIQUE : UNE FILIÈRE PROMETTEUSE POUR LA RÉGION.....	4
L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE : UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES	5
UNE POLITIQUE CLAIRE ET UN CADRE D'OPÉRATION STABLE.....	8
CONCLUSION	9
RECOMMANDATIONS.....	11
RÉSUMÉ.....	12

INTRODUCTION

Le conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (ci-après la Société) tient à saluer la décision du gouvernement de tenir ce Sommet économique régional. Nous sommes convaincus que la filière de l'énergie communautaire est une filière énergétique essentielle au Québec et que la Société peut en être un acteur de premier plan pour son déploiement.

D'abord, permettez-nous un bref rappel : La Société est un organisme sans but lucratif créé le 27 septembre 2007. Elle est le résultat d'une entente stratégique de développement énergétique, unique au Québec, entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine. La conclusion de cette entente était animée d'une ferme volonté d'assurer un avenir prospère à leurs communautés respectives à travers une vision élargie de gouvernance locale, d'autonomie régionale et de prise en charge du développement des ressources naturelles du territoire. Son mandat consiste essentiellement à développer des projets d'énergie issus de différentes filières et de les supporter jusqu'au moment de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires à leur réalisation. La Société, comme responsable du développement des projets, mène les études préliminaires; élabore les plans, devis et plans d'affaires des projets; collabore à la structure de financement de ces derniers; supporte la démarche d'acceptabilité sociale et les présente aux audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Son intervention cesse au moment de l'émission du décret d'autorisation puisque par la suite, la réalisation des projets est confiée à des sociétés commerciales, principalement des sociétés en commandite, formées par les mêmes partenaires en plus de la ou des municipalités d'accueil.

Depuis sa création, la Société a contribué au développement de deux projets de minicentrales au fil de l'eau, dont l'un est entré en phase d'opération commerciale le 6 février dernier, soit celui de 16 MW au Village historique de Val-Jalbert. Quant à l'autre projet, d'une capacité de 18,3 MW sur le site de la 11e chute de la rivière Mistassini, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est à compléter son analyse dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) David Heurtel. La seconde partie des audiences du BAPE a pris fin le 20 février dernier et le rapport final devait être remis au plus tard le 11 mai.

Sans présumer des conclusions du BAPE et de la décision gouvernementale quant à sa réalisation, le Sommet économique régional constituerait une excellente opportunité pour le gouvernement d'annoncer qu'il donne son aval à ce projet et qu'il souscrit à notre vision de l'énergie communautaire.

LA PETITE HYDRAULIQUE : UNE FILIÈRE PROMETTEUSE POUR LA RÉGION

Que les deux premiers projets de l'histoire de la Société mettent à profit la petite hydraulique n'est nullement le fruit du hasard. Il s'agit là d'une reprise de l'histoire du développement de l'électricité au Québec. La plupart d'entre nous se rappelle que le développement de nos milieux a été marqué par la réalisation de beaucoup de "pouvoirs d'eau" qui ont permis de fournir de l'électricité à de petites communautés ou de petites agglomérations et ainsi favoriser leur développement économique et social. La production hydroélectrique fait partie de l'ADN économique du Québec.

Alors que nous sommes à l'heure de la recherche d'instruments destinés à relancer notre économie sur de solides bases, la filière hydraulique au fil de l'eau est la plus respectueuse de l'environnement, ce qui en fait le choix le plus écologique. Elle est également économique à long terme, tant pour notre région que le Québec en entier. D'une part parce que les équipements sont reconnus comme durables et ne nécessitent que peu d'entretien, contrairement à d'autres filières. D'autre part, selon les règles des contrats en vigueur, le Québec récupère ces équipements après une période maximale de 40 ans. L'énergie produite par ces infrastructures entièrement payées viendra alors s'ajouter aux réserves patrimoniales qui contribuent à soutenir l'économie en assurant des disponibilités en énergie renouvelable à bas coût.

Il existe un large consensus au Québec à propos de la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies non renouvelables. Possédant une extraordinaire capacité de produire et d'emmagasiner de l'énergie verte, le Québec doit absolument se servir de cet avantage compétitif et s'imposer comme joueur majeur sur ce lucratif marché promis à un bel avenir. Les disponibilités actuelles et futures pourront permettre à des entreprises soucieuses de leur image corporative sur le plan environnemental de s'approvisionner en énergie verte pour laquelle elles accepteront de payer le juste prix. Ce portefeuille d'énergie propre pourrait aussi procurer certains avantages pour le Québec sur le marché du carbone, à titre d'exemple, où des crédits pourraient lui être accessibles. Enfin, un

marché en constante croissance pourrait convaincre des équipementiers internationaux de s'établir ici et favoriser le développement d'une expertise québécoise dans le domaine.

L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE : UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES

Malgré un contexte pas toujours facile, la Société a réussi à démontrer qu'il était possible, pour des communautés motivées et engagées, de développer puis de réaliser des projets verts, intégrés à leur milieu d'accueil et novateurs. À ce chapitre, elle a été la première à prendre en compte les 16 principes du développement durable dans le cadre de la rédaction de son étude d'impact sur l'environnement pour le projet de Val-Jalbert, et cette initiative a été répétée pour le projet de la 11^e Chute.

Tout au cours de la conception et l'élaboration de ses projets, elle est en recherche constante des meilleures pratiques à adopter et des façons d'innover afin d'en réduire les impacts sur le milieu d'accueil. C'est également au cours de ces étapes cruciales que les communautés concernées sont mises à contribution au moyen de différentes consultations publiques. Dans le cas du projet de Val-Jalbert, à titre d'exemple, ces consultations ont mené à des bonifications majeures concernant le positionnement et l'architecture du bâtiment de la centrale.

Il y a aussi le modèle d'affaires qui la distingue car la propriété des projets est entièrement publique et laisse place à une participation financière des municipalités où ils sont implantés. Les projets sont également financés en maximisant le potentiel du financement public qui permet d'emprunter à des taux avantageux. Une entente spécifique avec Investissement Québec a également permis à notre partenaire autochtone de bénéficier de conditions compétitives et ainsi augmenter les bénéfices générés par la minicentrale de Val-Jalbert.

Enfin, les projets sont développés dans l'esprit qu'ils deviennent des outils de support au développement du milieu. La contribution promise par la Société pour la construction d'un pont, figurant au cœur des stratégies de la MRC de Maria-Chapdelaine pour la motoneige et le quad, de même que l'aménagement d'un parc écotouristique sur l'île principale du secteur de la 11^e Chute, constituent des exemples probants.

L'énergie communautaire permet également de développer des projets rentables qui génèrent des revenus stables à long terme pour soutenir le développement des communautés. À preuve, au cours des vingt-cinq (25) premières années, les liquidités nettes générées par les projets de Val-Jalbert et de la 11^{ème} chute de la rivière Mistassini, c'est-à-dire la différence entre les revenus, les dépenses d'exploitation et les frais de financement, sont évaluées respectivement à 90,9 M\$ et 100,1 M\$. Si on prend en considération les revenus d'opération sur un horizon de 25 ans estimés à 167,4 M\$, dans le cas de Val-Jalbert et de 207,9 M\$, dans le cas de la 11^e Chute, c'est une part de près de 60 % de ce montant qui revient aux partenaires communautaires.

	Val-Jalbert	11 ^e Chute
	Total sur 25 ans	Total sur 25 ans
	\$	\$
PRODUITS	215 460 096	259 839 570
FRAIS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS	48 024 815	51 931 297
LIQUIDITÉS TOTALES GÉNÉRÉES	167 435 281	207 908 273
REMBOURSEMENT DES MISES DE FONDS SUR LES EMPRUNTS DES PARTENAIRES	76 512 929	107 765 837
LIQUIDITÉS NETTES DES PARTENAIRES APRÈS REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	90 922 352	100 142 435

Source : Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Ces revenus seront placés dans des fonds dédiés au financement de projets diversifiés et structurants pour nos milieux. La tenue de ce Sommet économique est une occasion particulière pour bien réaliser l'impact positif de ces projets et des fonds de développement qu'ils peuvent générer. Ils permettent aussi des bénéfices collatéraux non négligeables sur le plan économique évoqués précédemment. Dans le cas du projet de Val-Jalbert, des redevances annuelles s'élevant à 19,8 millions de dollars seront versés à la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert au cours des 40 prochaines années. Il s'agit d'une somme appréciable quand on considère que le Village historique de Val-Jalbert possède un budget annuel de l'ordre de 2 M\$ qui va contribuer à la consolidation de ce produit d'appel important pour l'économie touristique de la région. Divers frais d'exploitation, totalisant 11,78 M\$, seront également retournés à l'État au cours des 25 prochaines années sous forme de redevances statutaires, location des forces hydrauliques et taxe sur les services publics. Pour la 11^e Chute, les frais d'exploitation versés à l'État totalisent 15,62 M\$ pendant la même période.

L'impact positif de la réalisation de ce type de projets sur l'économie régionale est un autre élément qu'il faut considérer quand on évalue l'efficacité de l'approche communautaire. Ainsi, dans le cas du projet de Val-Jalbert, un plan de maximisation efficace, élaboré en

collaboration avec le Comité de maximisation des retombées économiques (CMAX) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a permis aux entreprises régionales d'obtenir des contrats de construction et services accordés représentant plus de 85 % du budget global de 53,3 M\$.

L'expérience a connu un tel succès qu'il est prévu d'aller encore plus loin pour maximiser les retombées du projet de la 11 Chute. En effet, les contrats seront divisés en un plus grand nombre de lots, ce qui favorisera davantage les entreprises de moindre taille. À cela, il faut ajouter l'expertise que nous avons développée, bien sûr au plan technique et financier, mais également dans la gestion de l'acceptabilité de ces projets et qui pourrait facilement être mise à contribution dans de nouveaux projets en région ou même à l'extérieur.

Retombées économiques – Val-Jalbert

Phase de préconstruction et construction *

		Effets directs (\$)	Effets indirects (\$)	Effets induits (\$)	Effets totaux (\$)
Total	Dépenses globales	53 278 283	19 100 264	12 471 189	84 849 736
Saguenay– Lac-St-Jean	Dépenses globales	37 164 005	13 315 870	8 700 094	59 179 969

Phase d'exploitation*

Sur une base annuelle		Effets directs (\$)	Effets indirects (\$)	Effets induits (\$)	Effets totaux (\$)
Total	Dépenses globales	1 186 918	95 191	58 990	1 341 099
Saguenay– Lac-St-Jean	Dépenses globales	702 385	56 331	34 909	793 625

* Estimations prudentes basées sur un coût de projet de 53,3 millions conforme à l'étude d'impact

Retombées économiques - 11^e Chute

Phase de préconstruction et construction *

		Effets directs (\$)	Effets indirects (\$)	Effets induits (\$)	Effets totaux (\$)
Total	Dépenses globales	68 067 500	24 387 241	15 932 997	108 387 738
Saguenay– Lac-St-Jean	Dépenses globales	47 021 050	16 846 713	11 006 519	74 874 283

Phase d'exploitation*

Sur une base annuelle		Effets directs (\$)	Effets indirects (\$)	Effets induits (\$)	Effets totaux (\$)
Total	Dépenses globales	1 410 277	113 140	70 115	1 593 533
Saguenay– Lac-St-Jean	Dépenses globales	845 023	67 792	42 012	954 828

** Estimations prudentes basées sur un coût de projet de 68,1 millions conforme à l'étude d'impact*

Source : Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

UNE POLITIQUE CLAIRE ET UN CADRE D'OPÉRATION STABLE

L'arrêt surprise du programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales communautaires de moins de 50 MW, décrété le 5 février 2013 par la ministre des Ressources naturelles de l'époque Martine Ouellet pour des motifs essentiellement idéologiques, a représenté une véritable gifle au visage de la Société et de ses partenaires. Cette malheureuse décision a fait réaliser que cette filière de production d'énergie reposait sur un cadre fragile. La production d'énergie communautaire constituait pourtant une aspiration de longue date des communautés autochtones et du monde municipal pour soutenir leur développement économique. Heureusement, le présent gouvernement a choisi de relancer les projets en cours mais malgré tout, il est essentiel que la production d'énergie communautaire puisse reposer sur un cadre qui la met à l'abri de toute saute d'humeur ministérielle! Pour cela, nous proposons que la production d'énergie communautaire soit placée au premier rang des sources d'approvisionnement en énergie renouvelable et qu'un cadre législatif soit mis en place pour éviter que cette filière ne soit à nouveau la victime d'éventuelles perturbations politiques. De plus, ce cadre devrait prévoir un volume annuel de production disponible à la filière d'énergie communautaire afin d'assurer de la prévisibilité aux acteurs et promoteurs intéressés.

La Société est convaincue que ses propositions peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'atteinte des trois objectifs principaux que s'est fixé le gouvernement avec ce Sommet soit : renforcer les conditions de succès; consolider et accroître les secteurs structurants; développer de nouveaux piliers. Bien humblement, le modèle mis en place par nos partenaires mérite d'être reconnu et qu'on en fasse la promotion. Mais encore faut-il que ce modèle puisse avoir la chance de s'épanouir par la mise en place de conditions favorables qui permettront de répondre aux objectifs de décentralisation, d'occupation dynamique du territoire et de développement régional. Ces conditions ne peuvent être mises en place qu'à la condition d'être supportées par une volonté politique ferme de faire appel aux acteurs régionaux pour assurer la relance de notre économie. Un pas a été franchi par le gouvernement qui reconnaît, dans la documentation préparatoire au Sommet remise aux participants, que la disponibilité énergétique se révèle un atout majeur sur lequel bâtir la relance de notre économie et ainsi renforcer nos conditions de succès.

CONCLUSION

Ce Sommet arrive donc à point nommé et il est à espérer que la démonstration que nous avons faite dans le domaine de l'énergie communautaire saura convaincre les décideurs qu'un coup de barre s'impose dans notre vision collective de la production d'énergie. Alors que nous sommes à la recherche d'instruments pour stimuler la relance économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il existe un fort consensus au sujet de l'importance de miser sur ses forces, dont l'exploitation durable de ses ressources naturelles. L'énergie communautaire recèle un fort potentiel d'activités de proximité, de développement local et de diversification économique des communautés autochtones et rurales. À l'aube de l'adoption d'une nouvelle politique énergétique, l'occasion est également rêvée pour la Société d'illustrer de façon concrète comment il lui a été possible de tirer profit des ressources situées sur le territoire de ses partenaires, de la compétitivité et de l'expertise développée dans la filière hydraulique et des avantages que procure l'énergie communautaire pour réaliser des projets répondant parfaitement aux principes du développement durable. Cette expertise développée au Lac-Saint-Jean est fin prête à être exportée ailleurs et donner une voie additionnelle au Québec en matière de production d'énergie.

Comme le mentionne avec justesse le Premier ministre dans son message préparatoire au Sommet : «Nous avons le savoir-faire et la créativité qu'il faut pour insuffler une nouvelle vigueur à la vie économique régionale». C'est précisément ce pourquoi la Société demeure



fermement convaincue qu'elle peut contribuer à cette relance économique et réitère son souhait d'être considérée comme un acteur important à ce chapitre. Mais pour ce faire, elle doit disposer des outils nécessaires ainsi que d'un cadre stable au sein duquel elle pourra s'épanouir en toute quiétude, à l'abri des humeurs politiques changeantes.

Denis Taillon
Président du conseil d'administration

Recommandations

- *Que le riche potentiel de la région en matière d'exploitation de la petite hydraulique soit reconnu et que la filière soit priorisée dans la prochaine Politique énergétique du Québec en raison de sa faible empreinte écologique par rapport aux autres sources d'énergie renouvelable.*
- *Que dans le cadre de cette Politique, le gouvernement mise sur la capacité de production d'énergie verte sur son vaste territoire, en particulier au Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour devenir un joueur majeur sur les marchés et diminuer progressivement sa dépendance aux énergies non renouvelables.*
- *Que l'énergie communautaire soit reconnue comme le modèle d'exploitation de nos richesses naturelles à privilégier pour développer des projets rentables qui généreront des revenus stables à long terme afin de soutenir le développement de la région.*
- *Que les communautés qui souhaitent développer des projets d'énergie renouvelable puissent bénéficier d'un cadre d'opération stable à l'abri des humeurs politiques et ce, jusqu'à leur réalisation.*
- *Qu'un programme d'achat d'énergie communautaire, doté d'un volume d'énergie renouvelable disponible sur une base annuelle, soit mis sur pied*
- *Que la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean soit reconnue comme l'un des piliers sur lesquels appuyer la relance économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.*

RÉSUMÉ

Le conseil d'administration de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (ci-après la Société) tient à saluer la décision du gouvernement de tenir ce Sommet économique régional. Nous sommes convaincus que la filière de l'énergie communautaire est une filière énergétique essentielle au Québec et que la Société peut en être un acteur de premier plan pour son déploiement.

Que les deux premiers projets de l'histoire de la Société mettent à profit la petite hydraulique n'est nullement le fruit du hasard. Alors que nous sommes à l'heure de la recherche d'instruments destinés à relancer notre économie sur des bases solides, la filière hydraulique est la plus respectueuse de l'environnement, ce qui en fait le choix le plus écologique. Elle est également économique à long terme, tant pour notre région que le Québec en entier. Il existe un large consensus social à propos de la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies non renouvelables. Possédant une extraordinaire capacité de produire et d'emmagasiner de l'énergie verte, le Québec doit absolument se servir de cet avantage compétitif et s'imposer comme joueur majeur sur ce lucratif marché d'avenir.

Malgré un contexte pas toujours facile, la Société a réussi à démontrer qu'il était possible, pour des communautés motivées et engagées, de développer puis de réaliser des projets verts, intégrés à leur milieu d'accueil et novateurs. Tout au cours de la conception et l'élaboration de ses projets, elle est en recherche constante des meilleures pratiques à adopter et des façons d'innover afin d'en réduire les impacts sur le milieu d'accueil. Il y a aussi le modèle d'affaires qui la distingue car la propriété des projets est entièrement publique et laisse place à une participation financière des municipalités où ils sont implantés. Enfin, les projets sont développés dans l'esprit qu'ils deviennent des outils de support au développement du milieu.

L'énergie communautaire permet également de réaliser des projets rentables qui génèrent des revenus stables à long terme. Ces revenus seront placés dans des fonds dédiés au financement de projets diversifiés et structurants pour nos milieux. Une approche concertée de maximisation des retombées économiques générées par la construction et l'exploitation des projets, notamment sur le plan régional, démontre également l'efficacité de l'approche communautaire.

L'arrêt surprise du programme d'achat d'électricité de petites centrales pour des motifs essentiellement idéologiques, en février 2013, a représenté une véritable gifle au visage de la Société et de ses partenaires. Pour éviter la répétition de ce scénario, il est proposé que la production d'énergie communautaire soit reconnue comme le modèle à privilégier pour les futurs approvisionnement en énergie renouvelable et qu'un cadre législatif soit mis en place pour éviter qu'elle ne soit victime de toute saute d'humeur ministérielle! De plus, ce cadre devrait prévoir un volume annuel disponible à la filière d'énergie communautaire afin d'assurer de la prévisibilité aux acteurs et promoteurs intéressés.

La Société est convaincue que ses propositions peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'atteinte des trois objectifs principaux que s'est fixé le gouvernement avec ce Sommet soit : renforcer les conditions de succès; consolider et accroître les secteurs structurants; développer de nouveaux piliers. Bien humblement, le modèle mis en place par nos partenaires mérite d'être reconnu et qu'on en fasse la promotion. Mais encore faut-il que ce modèle puisse avoir la chance de s'épanouir par la mise en place de conditions favorables qui permettront de répondre aux objectifs de décentralisation, d'occupation dynamique du territoire et de développement régional. Ces conditions ne peuvent être mises en place qu'à la condition d'être supportées par une volonté politique ferme de faire appel aux acteurs régionaux pour assurer la relance de notre économie et ainsi renforcer nos conditions de succès.